

Municipalité

Le Mont, le 15 juin 2020

Au Conseil communal

1052 Le Mont-sur-Lausanne

N/réf. : 022\_Gestion\_2020/svarr  
Affaire traitée par M. Sébastien Varrin

## Rapport de gestion 2019 – Préavis N°03/2020 Réponse de la Municipalité au Rapport de la Commission de gestion

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a pris connaissance du rapport déposé par la Commission de gestion (COGEST) sur le Rapport de gestion 2019 de la Municipalité, objet du préavis N° 03/2020.

En nous référant aux dispositions des art. 92 et 93 du règlement du Conseil communal du 19 mai 2015, la Municipalité a pris acte des constats formulés et y répond comme suit :

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

#### Administration générale

##### ***La COGEST aimerait savoir si la Commune a proposé un successeur au sein du GROFIL du SDNL***

Il convient de rappeler que le SDNL est composé de deux entités, à savoir le GROFIL et le Bureau. Le GROFIL, qui se réunit quatre fois par année, constitue l'assemblée plénière au sein de laquelle sont représentées les douze communes membres du SDNL. Chacune d'elles y délègue un représentant ayant, en règle générale, la fonction de municipal de l'urbanisme. Les services de l'État y sont aussi représentés. Le Bureau joue le rôle d'organe exécutif. Il gère toutes les affaires courantes que le GROFIL lui délègue et supervise les chantiers d'études. Il se réunit au moins une fois par mois et est composé du président et des deux vice-présidents du GROFIL (au moins un membre représente les communes de la deuxième couronne), du chef de projet et d'un représentant des services de l'État.

Mme Muller Achtari, en sa fonction de municipale de l'urbanisme, est donc la voix de la Commune au sein du GROFIL. Par contre, suite au départ de M. le syndic Sueur, la Commune n'est plus représentée au sein du Bureau. Pour rappel, comme mentionné dans les réponses à la COGEST lors de l'examen de la gestion 2018, les membres du Bureau ne peuvent avoir d'intérêts personnels ou familiaux (tous degrés de parentés confondus) dans des projets compris dans la planification communale ou intercommunale des partenaires du SDNL. Par ailleurs, les membres du Bureau disposent en principe d'excellentes connaissances des structures et projets du PALM et du SDNL, acquises généralement au travers d'un mandat politique de plusieurs années ou d'une expérience professionnelle en lien avec le domaine de l'aménagement du territoire, et doivent

avoir un intérêt particulier pour la politique de développement régional. Au vu de ces exigences, le contexte n'était pas favorable à la candidature d'un membre de la Municipalité au Bureau au moment du départ de M. Sueur.

## Ressources humaines

### ***Quelle est la politique de formation de l'administration et de la Municipalité ?***

La Municipalité soutient et encourage toute action contribuant à la formation et au développement professionnel de son personnel, qu'il s'agisse de l'actualisation des connaissances ou de l'acquisition de nouvelles compétences. Pour cela, la Municipalité fait appel à des savoirs et des expertises aussi bien internes qu'externes.

Il convient également de préciser que la formation continue relève de la responsabilité de chaque collaboratrice et collaborateur. A ce titre, chacun-e est tenu de s'assurer de l'actualisation de ses connaissances en regard de l'évolution du contexte professionnel, du renforcement et du développement des compétences nécessaires à son activité, de son évolution et de sa progression professionnelle. En complément à cette responsabilité individuelle s'exerce la responsabilité d'encadrement des chefs de service ou chefs d'équipe qui, de par leur travail de proximité avec leurs équipes, assurent le management des compétences et contribuent en premier lieu à l'identification des besoins en formation de leurs collaboratrices et collaborateurs, en fonction notamment des évaluations périodiques de leurs collaborateurs et du plan de développement stratégique de leur service. Dans ce contexte, la Municipalité exerce sa responsabilité au travers de sa politique de formation et de développement professionnel de l'ensemble du personnel et, dans la limite des moyens alloués par son budget, par la mise à disposition des ressources facilitant l'accès aux prestations de formation.

Quant aux membres de la Municipalité, il relève exclusivement de leur propre volonté de se former, d'actualiser leurs compétences ou d'en acquérir des nouvelles. Le Service des ressources humaines peut tout au plus relayer auprès des membres de l'exécutif les formations pertinentes qui pourraient les concerner, mais il n'existe pas de politique de formation propre à la Municipalité.

## TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES

### Equipe de voirie

***Considérant les mille heures de travail consacrées à l'élimination des déchets, la COGEST demande à la Municipalité de reconsidérer ce point récurrent afin de mieux informer les usagères et usagers.***

Comme précisé à la sous-commission lors de notre rencontre, ces 1'000 heures ne concernent pas uniquement les incivilités, mais également les heures effectuées en remplacement à la déchèterie lors des vacances des deux collaborateurs Déchèterie.

### Réseau routier – route de la Clochatte

***Comment se fait-il que lors de la présentation du projet du Plan d'affectation La Clochatte, il n'y ait pas eu de remarques, ni études de ce tronçon, et donc pas d'information aux riverains, ni au Conseil communal?***

L'étude de l'aménagement de la boucle de rebroussement et du terminus de la ligne 22 n'a débuté qu'une fois le PA La Clochatte adopté par le Conseil communal.

***Dans le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal du 19 novembre 2018, il est dit que le Service du développement territorial a mis comme condition de réalisation du PACom l'extension de la ligne tl22. La Municipalité devra donc réaliser cette ligne qui est hors périmètre du PACom avant l'arrivée des nouveaux habitants. Cette nouvelle donne repoussera-t-elle la réalisation du plan d'affectation ?***

Non, la réalisation du PA La Clochatte n'est pas repoussée. Sur le principe, les transports publics doivent être opérationnels avant l'arrivée des premiers habitants. Dans le cas présent, les travaux sont à l'étude avec les TL.

## Réseau routier – zone 30 Grand-Mont

***La COGEST réitère sa demande que tous les travaux terminés soient systématiquement renseignés, avec des données chiffrées, dans le rapport de gestion.***

Comme convenu avec le Bureau du Conseil, la Municipalité informe désormais régulièrement le Conseil communal lorsqu'un chantier est terminé. Par ailleurs, un tableau présentant l'ensemble de ces fins de chantier figure dans le fascicule des comptes de chaque année. Du point de vue de la Municipalité, faire également figurer ces informations en plus dans le rapport de gestion serait redondant.

## Eclairage public

***La COGEST demande que figure, dans le prochain rapport de gestion, un graphique de la puissance totale installée en Watt, ainsi que la consommation en Kilowattheure, sur une période de trois ans, afin de constater l'évolution dans la Commune.***

Pris acte, il sera tenu compte de cette demande.

## Evacuation et épuration des eaux

***Depuis quelques années, des problèmes récurrents d'inondation sont constatés en aval du secteur Martines/Couchant/Farandole. Une étude globale a été initiée en 2017 par le bureau d'études Ribi SA, sans être réglée à ce jour. La COGEST s'interroge sur le temps nécessaire à la résolution de cette problématique et demande à la Municipalité de considérer ce dossier comme prioritaire.***

Pris acte, il sera tenu compte de cette demande.

## BÂTIMENTS ET DURABILITÉ

### Chantiers et travaux à réaliser

***La COGEST demande à la Municipalité d'être plus réaliste dans ses estimations lors de l'établissement du budget, ce qui éviterait des prévisions de déficits qui ne se réalisent en général pas.***

Pris acte, il sera tenu compte de cette demande.

### Répartition du personnel du service

***La COGEST souhaite connaître l'estimation du nombre d'heures accomplies par le personnel communal dans le cadre des manifestations locales.***

Pris acte, il sera tenu compte de cette demande.

## Énergie

***La COGEST salue l'existence de ces outils de pilotage, qui semblent peu à peu inciter la Municipalité à plus d'actions dans ce domaine. La COGEST salue également la mise à disposition des indicateurs du label Cité de l'énergie. Elle invite la Municipalité à continuer ses efforts dans le domaine. Une grande marge de progression existe encore pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux. La COGEST espère que ces aspects seront intégrés dans l'estimation en cours du patrimoine communal. La COGEST souhaiterait une analyse chiffrée du rapport coût/bénéfice tous les quatre ans.***

Pris acte, il sera tenu compte de cette demande.

## Gestion des bâtiments

***La COGEST souhaite qu'à l'avenir, un court compte-rendu du système de piquet soit inclus dans le rapport de gestion.***

Pris acte, il sera tenu compte de cette demande.

## INSTRUCTION PUBLIQUE ET AFFAIRES CULTURELLES

### Service de la jeunesse et des loisirs

***Bien que la dynamique de la Municipalité se soit modifiée avec sa nouvelle composition, force est de constater, et à la lumière de divers exemples donnés tant par le municipal que par le chef de service, qu'il y a des zones de tension qui perdurent dans l'attribution des compétences entre les dicastères. La COGEST demande une clarification des missions et des responsabilités de chaque dicastère.***

Si, comme le souligne la COGEST, des zones de tension peuvent parfois exister entre dicastères, on peut estimer que cela relève du fonctionnement normal d'une collectivité publique, où se côtoient différentes sensibilités politiques. Il n'en demeure pas moins que cela ne doit pas avoir d'influence sur le travail des services et sur le respect des prérogatives de chacun. La Municipalité s'assure d'une bonne collaboration entre les dicastères et elle veillera à l'avenir à encore mieux clarifier leurs missions et leurs responsabilités, en particulier vis-à-vis de la COGEST et du Conseil communal.

## Ecoles

***La COGEST demande à la Municipalité qu'elle communique avec clarté sur la planification du développement de l'offre en locaux scolaires.***

Le groupe de planification scolaire a été constitué en 2019 et les résultats seront donnés en 2020.

## Jeunesse – Aînés – Loisirs

***La COGEST demande à la Municipalité d'élaborer un projet de la politique culturelle qu'elle entend développer au sein de la Commune et de la communiquer avec clarté.***

Pris acte, il sera tenu compte de cette demande.

## Quartiers solidaires

***La COGEST tient à s'assurer que la méthodologie du projet prévoit bien le transfert de la responsabilité de la poursuite des activités aux habitants eux-mêmes et demande à la Municipalité d'informer le Conseil communal du calendrier et des modalités.***

Pris acte, il sera tenu compte de cette demande.

La Municipalité vous prie de prendre bonne note de ce qui précède et remercie Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres de la COGEST de leur collaboration et du soin apporté à l'étude du préavis sous rubrique.

Demeurant volontiers à disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

  
Le syndic  
Jean-Pierre Sueur



  
Le secrétaire  
Sébastien Varrin